



CHALLENGE VÉTÉRANS 2022
11 & 12 JUIN 2022 – BRENOUILLE (HAUTS DE FRANCE)

Challenge Vétérans 2022

11 & 12 juin 2022 – BRENOUILLE (Hauts de France)

Forclusion : 29 mai 2022

Catégories	Catégorie : « Vétéran 1 » et « Vétéran 2 » femmes et hommes confondues
Type de compétition	Compétition individuelle Assauts en 3 x 1 mn et 30 secondes
Samedi A titre indicatif	Convocation : 8h30 Tirage au sort : 9h00 Début des assauts : 10h Fin : 18h
Dimanche A titre indicatif	Accueil : 9h00 Début des assauts : 09h30 Remise des récompenses : 13h00 Fin : 14h
Inscription en ligne	ffsavate.com (espace dirigeant - rubrique compétition) Tournoi : 2101021
Droit d'inscription paiement en ligne	40€ par tireur - Onglet Paiement pour le compétiteur
Contact organisateur	ccb.brenouille@orange.fr



Challenge Vétérans - Inscriptions et Paiement en ligne :

La plateforme d'inscriptions en ligne, mise en place par la Fédération et accessible via la connexion à votre compte club.

Pour cela, les présidents ou correspondants de clubs devront se connecter au compte fédéral de leur association et inscrire les tireurs souhaités. Le Championnat de France Mixte par équipe sera présenté sous la forme de deux compétitions :

- Challenge Vétérans CNCCB (tournoi 2101021)

Le certificat médical, attestation de réponses négatives au QSport et surclassement si nécessaire seront à présenter au 1er jour de la compétition.

À lire :

- * Règlement Compétition
- * Demande de surclassement
- * Attestation QSport
- * Information Lutte antidopage
- * Adresse de la compétition et hébergements
- * Informations repas

Règlement Challenge Vétérans

Le Challenge National Vétérans fait partie des compétitions officielles du CNCCB.

Il s'agit d'une compétition qui est ouverte à partir du pommeau rouge.

Concernant le règlement de cet événement, le document de référence reste le « règlement des compétitions ». Néanmoins, quelques particularités réglementaires vont tout de même être spécifiées dans le document ci-dessous.

Liste des modifications par rapport au Cahier J (règlement des compétitions) :

PRINCIPE

Le Challenge National Vétérans est une compétition individuelle qui s'adresse aux tireurs de catégories "Vétérans 1" et "Vétérans 2". Les rencontres sont mixtes.

FORME DES RENCONTRES ET ARMES

Les rencontres se déroulent en assauts en simple canne en reprises multiples.

ASSAUT :

Suivant le nombre de participants, les rencontres pourront être organisées en catégories séparées ou réunies.

Le Challenge Vétérans se déroule selon le système suisse. Ainsi il n'y aura ni phase éliminatoire ni phase finale.

Les rencontres sont déterminées par ronde. Une ronde est un tour de la compétition durant lequel tous les tireurs vont effectuer une rencontre face à un adversaire possédant un nombre de points similaire.

A noter qu'en début de compétition chaque tireur démarre avec 0 point assaut. Au fur et à mesure de la compétition les tireurs accumulent des points-assauts : 3 pour une victoire, 2 pour une égalité ou un match non joué (cas du nombre impair de tireurs), 1 pour une défaite, 0 pour un forfait.

Les points-assauts vont permettre, pour chaque ronde, de regrouper les tireurs par quantité de points-assauts identiques. Ces regroupements permettent d'effectuer un tirage au sort des rencontres entre tireurs de niveaux similaires. A noter qu'un tireur ne peut rencontrer qu'une seule fois un même adversaire pendant la compétition.

DURÉE DES RENCONTRES

Les assauts se dérouleront en 3 reprises de 1 minute et 30 secondes

CORPS ARBITRAL ET JUGEMENT

Le règlement d'arbitrage sera appliqué.

Composition du corps arbitral :

- un Délégué Officiel
- des Juges Arbitres Nationaux et ou Régionaux



TENUE DES TIREURS

La tenue complète est obligatoire.

CLASSEMENTS

Au terme de la compétition un classement par catégorie d'âge réalisé

Demande de surclassement d'âge pour la saison 20 . . / 20 . .

Je soussigné (nom - prénom) Date de naissance :

demande à bénéficier d'un surclassement d'âge pour la saison en cours.

N° de licence N° de club tél/portable :

nom - prénom de l'entraîneur

Signature

de l'intéressé ou, pour les mineurs, d'un parent ou tuteur

Catégories	Ages	surclassement	
		Simple	Double
moins de 12 ans	10 et 11 ans	non	non
	12 ans	oui → moins de 15 ans	non
moins de 15 ans	13 et 14 ans	non	non
	15 ans	oui → moins de 18 ans	non
moins de 18 ans	16 et 17 ans	non	non
	18 ans	oui → seniors	non
Vétérans 1	de 39 ans à 49 ans	oui → seniors	non
Vétérans 2	de 50 ans et plus	oui → vétérans 1	non

Toute demande de surclassement pour les tireurs vétérans doit faire l'objet d'un **EXAMEN CARDIOLOGIQUE** accompagné du **certificat médical et des attestations n+1 et n+2** (si nécessaire) conformément au règlement médical.

Catégorie naturelle	Catégorie de surclassement

avis médical	
Sur classement aucun simple double	date signature et cachet

Le médecin du CNCCB :		signature
Avis :	date	

Attestation QSport

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM], atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du sportif.

Pour les mineurs :

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM],

en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM],

atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal.

INFORMATION

LUTTE ANTIDOPAGE

Valable en toutes circonstances

DÉFINITION (loi 99-223 du 23 mars 1999 - article 17)

Il est interdit à toute personne, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou agréées par des fédérations sportives ou en vue d'y participer :

- d'utiliser des substances et des procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ;
- de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.

La liste des substances et procédés est fixée par la loi.

CONDUITE

Toujours informer son médecin, dentiste, pharmacien ... de sa qualité de sportif

Ne pas consommer de médicaments sans l'avis d'un médecin ou d'un pharmacien

Ne pas consommer de médicaments hors de leur emballage d'origine, quelle que soit la personne qui les propose Un médicament peut être autorisé sous une forme et interdit sous une autre ou en association avec d'autres spécialités pharmaceutiques

Ne pas faire usage de stupéfiants

Etre très vigilant sur les compléments alimentaires et préparations nutritionnelles, même à base de plantes. Se conformer aux « règles de bonne pratique sportive » : suivi médical, récupération, alimentation ... En cas de doute se reporter à la liste des substances interdites (arrêté du 20-04-04 cette liste est mise à jour régulièrement) ou consulter un spécialiste.

LA PRISE DE MÉDICAMENTS (voir arrêté du 20-04-04)

Les médicaments sont classés en 3 catégories :

1 - Ceux ne figurant pas sur la liste des produits dopants = pas de restriction d'usage

 Ceux figurant sur la liste des produits dopants :

2 - Si incompatibilité avec la pratique sportive = arrêt total de l'activité

3 - Si compatibilité avec la pratique sportive = fournir un dossier médical (voir ci-dessous)

En cas de traitement :

1 - Établir un dossier médical comprenant :

- l'ordonnance



- un justificatif détaillé du médecin traitant (diagnostic, durée du traitement, demande antérieure ...) - les résultats des tests et l'avis du pneumologue, en cas de pathologie pulmonaire.

2 - Envoyer ce dossier par lettre recommandée en 2 exemplaires :

- dont un au responsable de la commission fédérale médicale

Dr André MONROCHE FF SAVATE et da 49, rue du Fbg Poissonnière 75009 PARIS

TROUVER L'INFORMATION

0 800 15 2000 Téléphone : Informer / Prévenir / Aider / Orienter - Gratuit / Anonyme / Confidentiel jeunesse-sports.gouv.fr

santesport.gouv.fr sites du ministère de la jeunesse, des sports et de la V.A. : liste des substances et procédés, contrôles, règles de bonne pratique, textes de loi ...

www.legifrance.gouv.fr loi 99-223 du 23 mars 1999

Arrêtés du 20-04-04 et du 16-08-04

Code de la santé publique livre VI

Agence Française de Lutte contre le Dopage <https://www.a fld.fr/actualites.php>

A M L D Antennes Médicales de Prévention et de Lutte contre le Dopage

Une par région dans les hôpitaux publics – soin et prise en charge des sportifs ayant recours aux pratiques dopantes (consultation médicale anonyme et gratuite des sportifs)

Adresse Compétition et Hébergements

Gymnase Roger Couderc
Rue de la Planchette
60870 Brenouille

Le Gymnase est accessible :

1. Par la route via l'autoroute A1 (sortie n°8 Creil Senlis sens Paris-Lille ; sortie n°10 Compiègne Ouest dans le sens Lille-Paris ; dans les deux cas compter 20 minutes de trajet à partir de la sortie d'autoroute jusqu'à Brenouille)
2. Par la SNCF (ligne Paris – Compiègne) : station Rieux - Angicourt (veuillez consulter les horaires des TER) à 15 minutes à pied du gymnase
Possibilité à titre exceptionnel de récupération et dépose en gare de Creil ou en Gare de Pont Sainte Maxence sur réservation préalable (veuillez consulter les horaires des TER)

Quelques suggestions de solutions de logement :

A moins de 5 Km du Gymnase

Hôtel Ibis Creil

www.ibis.com

3 avenue des Pommiers
60870 Villers Saint Paul
03 44 74 56 56

Hôtel Campanile

www.hotels-economique.com

3 rue des Marais
60870 Villers Saint Paul
03 44 74 56 11

Hôtel Première Classe

www.premiereclasse.com

5 rue des Marais
60870 Villers Saint Paul
03 44 53 24 29

A moins de 10 Km du Gymnase

La Ferme de Vaux

11 Route de vaux
60100 Creil



03 44 64 77 00

Le Relais de l'Aulne

927 Route de Labruyère

60700 Sacy-le-Grand

03 44 25 77 65

A moins de 15 Km du Gymnase

B&B hôtel Creil Chantilly

55 rue Rouget de Lisle

60100 Creil

08 92 78 81 15

Hôtel de France

91 rue Henri Bessmer

60740 Sains Maximin

03 44 64 90 00

Solutions de restauration les jours de compétition

1. **Buvette payante sur place au gymnase**

2. **Repas sur réservation préalable via le site HelloAsso (lien à venir) :**
 - a. Le samedi 11 midi
Repas froids au tarif de :
 - 8€ pour les moins de 16 ans
 - 10€ pour les 16 ans et plus
 - b. Le samedi 11 au soir
BBQ avec animation musicale au tarif de :
 - 10€ pour les moins de 16 ans
 - 15€ pour les 16 ans et plus
 - c. Le dimanche 12 midi :
Repas froids au tarif de :
 - 8€ pour les moins de 16 ans
 - 10€ pour les 16 ans et plus

3. **En totale autonomie**
 - a. Possibilité d'acheter des sandwiches à la boulangerie de Brenouille
 - b. Commerces et grandes surfaces à moins de 5Km du gymnase